



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf du mois de mars à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente (Nouveau bâtiment), sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 12/03/2021

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Guy MAGNIER, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Alain DUFRENE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

DELIBERATION N°2021/3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la présidence de Madame Hélène HEROGUER, Membre Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Olivier TURPIN, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se présenter comme suit avant affectation des résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Hélène HEROGUER signale que les écritures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier principal de Villeneuve d'Ascq et qu'elles sont conformes.

Réalisations recettes	0,00 €
Réalisations dépenses	3 127,10 €
Déficit de clôture au 31 décembre 2020	3 127,10 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2019	5 219,61 €

Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2020	2 092,51 €
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations recettes	0 €
Réalisations dépenses	0 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2020	0 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2019	4.725,90 €
Excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2020	4.725,90 €

Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)	0,00€
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	0,00€

Excédent de financement 2020	4.725,90 €
-------------------------------------	-------------------

Comptes annexes : néant.

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débuts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, **approuve** le Compte Administratif 2020 par : 8 voix pour (Monsieur le Président n'a pas pris part au vote) – 0 voix contre – 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

